



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Séance du 5 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-06

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 1^{er} octobre 2025

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Article 1

APPROUVE le compte-rendu de la séance plénière du 1^{er} octobre 2025.

Fait et délibéré à Cayenne, le 5 décembre 2025,

Le Président du Comité de l'eau et de la biodiversité

B. G. S. A. J. F.